

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2026

---

**DÉBLOCAGE EXCEPTIONNEL DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTÉRESSEMENT EN  
2026 - (N° 2217)**

Commission	
Gouvernement	

N° 21

**AMENDEMENT**

présenté par

Mme Froger, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié, Mme Runel, M. Simion, M. Baptiste, Mme Allemand, M. Barusseau, Mme Battistel, M. Baumel, M. Belhaddad, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, Mme Santiago, M. Saulignac, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE PREMIER**

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« , en particulier dans le secteur de l'automobile, »

les mots :

« produits sur le territoire d'un pays membre de l'Union européenne »

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots

« , en particulier dans le secteur de l'automobile, »

les mots :

« produits sur le territoire d'un pays membre de l'Union européenne ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à conditionner le déblocage anticipé de l'épargne salariale à l'achat de biens de consommations fabriqués au sein de l'Union européenne.

L'article 1er permet le déblocage anticipé des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation pour financer l'achat de n'importe quel bien ou service, peu importe la nature de ce bien ou son lieu de production.

Les sommes ainsi débloquées pourraient ainsi être dépensées à l'exportation, voire sur des sites ne respectant pas nos principes sociaux et environnementaux essentiels (ex. : Shein).

Il est donc proposé, par cet amendement de repli, de n'ouvrir droit à un déblocage anticipé de l'épargne salariale qu'à la condition que les biens achetés aient été produits en Europe.